



L I A I S O N N A T I O N A L E E Q U I P E M E N T

# Agents de la Voie Quel Avenir demain !

Le métier d'agent de la voie évolue de manière considérable, le manque d'effectifs, de moyens matériels se ressent tous les jours. Les budgets alloués à l'entretien des parcours des brigades territoriales et aux travaux de renouvellement sont largement insuffisants pour garantir la qualité des infrastructures et la pérennité de celles-ci. Les conséquences de cette politique stérile génèrent une dégradation importante des conditions de travail, de la sécurité des chantiers et des circulations.

Depuis plus de dix ans, les agents de la voie assistent à une diminution massive des brigades, appelées désormais équipes par la direction. Rappelez-vous à l'époque, pour endormir tout le monde, la direction nous a



expliqué que certaines opérations manuelles allaient être remplacées par la mécanisation et que les grosses modernisations seraient effectuées par le privé, les brigades effectuant les petits travaux, la surveillance et la maintenance corrective ...

## Stoppons

L'optimisation de la maintenance qui s'est traduite par des périodicités plus espacées ayant pour conséquence la diminution du nombre d'agents des brigades et le regroupement de plusieurs collectifs de travail.

Le bradage de notre métier aux entreprises privées à des fins de rentabilité financière.

Pour la défense de vos conditions de vie et de travail  
Votez SUD-Rail le 20 mars 2014

# SUD-Rail

## défend une sécurité de haut niveau

L'optimisation de la maintenance, les nouveaux modes de travail (SPRC, PSA ...) Le nouveau S9 passé en force ...

Ont dangereusement diminué :

La sécurité des Agent de la Voie.

La sécurité des circulations.

Conséquences :

Depuis plus de 10 ans, les accidents mortels chez les cheminots, les quasi accidents et les accidents ferroviaires ont augmenté !



## La sécurité n'a pas de prix

SUD-Rail exige :

La remise à plat du nouveau S9.

Le respect de la réglementation du travail.

Un entretien du réseau ferré correspondant à la réalité du terrain.

## Pour la défense de vos conditions de vie et de travail

### Votez SUD-Rail le 20 mars 2014

# SUD-Rail défend Aussi

## Une meilleure ASTREINTE

- Meilleure compensation de l'astreinte en temps : 1 RCA par repos périodique et férié et ½ RCA par journée de travail.
- Suppression de toutes les listes d'appel (astreinte déguisée sans rémunération).
- Toutes les astreintes (chaleurs, neiges, forts trafics) payées au même tarif.
- Pas de cumul astreinte et travail de nuit.
- 5 années travaillées = 6 années cotisées.
- 3 agents par roulement.
- Des parcours d'interventions à tailles humaines.

## Réduction de la PENIBILITE

- Semaine de 4 nuits consécutives du lundi au vendredi et attribution d'un repas par nuit.
- 6 heures de nuit payées 8 heures.
- Pas plus de 2 semaines de travail de nuit consécutives.
- Des effectifs supplémentaires pour garantir la vie de famille et la **sécurité des agents des équipes territoriales et logistiques.**
- La montée de nuit à la charge de l'entreprise.



Pour la défense de vos conditions de vie et de travail  
Votez SUD-Rail le 20 mars 2014

# SUD Rail revendique



## Travaux et maintenance sur lignes classiques/nouvelles :

- ✓ Maintien du suivi de la maintenance de toutes les lignes classiques, LGV par des personnels cheminots pour garantir une efficacité et une sécurité de haut niveau.

## Ressources – Organisation :

- ✓ Pas de cumul de fonctions : agent sécurité, RPTX, agent TTx, agent PN, agent à la production lors de chantiers.
- ✓ Répartition de toutes les missions de sécurité pour diminuer les risques.

## Programmation, organisation, préparation des chantiers :

- ✓ Contrats-travaux, plans de prévention et AHT... à disposition pour la semaine S-1. Commentaire des avis hebdomadaires, pour garantir l'organisation et assurer la prévention.

## Travaux sur voies existantes :

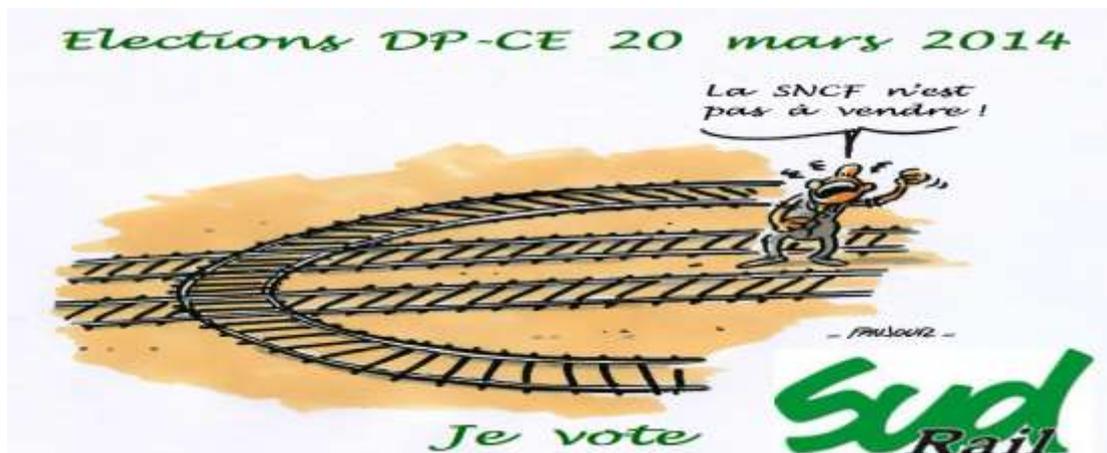
- ✓ Présence obligatoire d'annonceurs sur voies adjacentes.

## Temps de travail :

- ✓ Priorité au travail de jour en semaine.
- ✓ Reconnaissance du travail de nuit dans le calcul pour la retraite – Plus de 10 ans d'activité avec travail de nuit doivent permettre un départ en retraite à 50 ans.

## Déroulement de carrière :

- ✓ Pas plus de 3 ans sur une position.
- ✓ Déroulement de carrière sur trois qualifications minimum pour tous.
- ✓ Passage sur le 2<sup>ème</sup> niveau d'une qualification pour tous les agents ayant 3 ans sur la dernière position du 1<sup>er</sup> niveau. Exemples : BI.6, C1 9, D1.15.



Pour la défense de vos conditions de vie et de travail  
Votez SUD-Rail le 20 mars 2014